

L'Europe promet des patrouilles anti-cybercriminalité

L'Union Européenne définit une [nouvelle stratégie](#) pour **lutter contre la cyber-criminalité**. Afin de dénicher plus facilement les fraudeurs et autres pirates présents sur la Toile, le Conseil de justice et des affaires intérieures tient à établir des mesures concrètes.

Pour cela, le plan s'établit sur **cinq années** avec la création progressive de [cyberpatrouilles](#) ainsi que d'**équipes d'investigation** spécialement dédiées au Web. L'organisme part du constat que les **infractions** relevées sur Internet sont « *en augmentation constante ces dernières années et sont de plus en plus transnationales, Internet abolissant les frontières* » .

Le document liste alors les activités criminelles considérées comme attentatoires à la sécurité informatique des internautes européens. Le **terrorisme**, la [pédophilie](#), la **fraude à l'identité**, le **vol d'identité**, les infractions financières ou encore le **trafic de stupéfiants et d'armes** sur le Net y passent. Une liste pour l'instant non-exhaustive.

L'U.E promet donc d'établir une **architecture cohérente** de collaboration entre Etats afin de lutter efficacement contre les cyber-criminels. Les conclusions du Conseil visent à « *l'amélioration de la connaissance et de la formation parmi les acteurs engagés en Europe. Plus particulièrement, il s'agira de mettre en place un **réseau des chefs de service de lutte contre la cybercriminalité**. Cette initiative viendrait en effet compléter utilement les travaux engagés par les groupes d'experts actifs dans ce domaine, qui ne tiendra pas seulement compte des risques futurs, mais aussi des **procédures en cas d'actions urgentes** relatives à des incidents graves, à l'image du groupe constitué sous l'égide d'**Europol*** » . Une plateforme d'alerte devrait donc voir le jour sous peu afin de [centraliser les procès-verbaux dressés dans les États membres](#).

De même, le texte promet une « *facilitation des perquisitions à distance, si cela est prévu en vertu du droit national* » . Une mesure prévue aux motifs de permettre aux services d'enquête d'**accéder rapidement aux informations idoines, avec l'accord du pays hôte**.

Une question que l'Union Européenne semble prendre à bras le corps puisque que cette dernière compte communiquer rapidement sur les **priorités futures** dans le domaine des libertés, de la sécurité et de la justice en Europe. Ces thèmes devraient, en effet, préfigurer le **prochain programme pluriannuel** de l'Union poussant le cycle de lutte contre la cyber-criminalité de **2010 à 2014**.